



Saint-Gence, 10 avril 2020

Madame, Monsieur,

Nous traversons une période particulièrement difficile au cours de laquelle chacun doit respecter les mesures de confinement. C'est la seule mesure efficace contre la propagation du Covid-19.

Voici un rappel des mesures prises à différents niveaux en raison du confinement et des précautions sanitaires à mettre en œuvre.

Secrétariat de mairie

La municipalité, pour vous protéger et protéger ses agents a fermé l'accueil du public. Les services restent joignables au **05 55 75 86 05** aux horaires d'ouverture habituels : lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00 et mercredi et samedi 9h00-12h00. Le numéro d'astreinte (en dehors des heures d'ouverture habituelles et en cas d'urgence) reste le *06 33 98 31 57*.

<u>Vous avez besoin d'une écoute particulière ou dans votre entourage</u> vous connaissez des personnes en difficulté, vous pouvez joindre le secrétariat de mairie *05 55 75 86 05* ou l'astreinte des élus *06 33 98 31 57*. Il est possible de vous aider pour la livraison de courses indispensables ou de médicaments (pharmacie de Saint-Gence *05 55 08 03 68*).

Marché hebdomadaire du mercredi matin

La municipalité a obtenu la réouverture du marché du mercredi matin à <u>compter du 15 avril 2020</u>. Des règles particulières, en particulier de distance entre individus seront rappelées et strictement suivies!

Modifications provisoires concernant le ramassage des ordures : nouveau jour de collecte JEUDI

La collecte des déchets recyclables dans les bacs bleus est suspendue sur l'ensemble du territoire.

Veolia est autorisée pendant cette période de confinement à **collecter les bacs verts et les bacs bleus sur les mêmes tournées (le JEUDI pour Saint-Gence).** Les usagers disposant d'un bac bleu sont invités à stocker à leur domicile leurs emballages recyclables le plus longtemps possible. En cas d'impossibilité, ils pourront exceptionnellement les mélanger avec les autres déchets dans des sacs fermés dans les bacs verts et bleus si nécessaire. Service Propreté de Limoges-Métropole : **0800 86 11 11**

Restriction dans la distribution du courrier et accès à la Poste

La Poste a réduit le nombre des tournées de distribution du courrier qui s'effectuent maintenant sur quatre jours : lundi ou mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Le bureau de La Poste de Nieul est fermé. Les bureaux de Limoges-Brantôme et Limoges-Corgnac restent ouverts.

Accueil possible des enfants

Un accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire est mis en place par la municipalité avec l'Education Nationale.

Enfants de 3 à 12 ans :

- pendant la période scolaire : aux écoles de Saint-Gence, avec les enseignants qui assurent le temps scolaire. Les agents municipaux assurent garderie, interclasse et repas de midi (il est demandé aux parents de fournir le repas de leur enfant).

Ecole élémentaire : 05 55 75 68 48
Ecole maternelle : 05 55 75 60 88

- pendant les vacances scolaires : les enfants seront accueillis par le Siepea à l'ALSH à Veyrac aux horaires habituels. Il est indispensable de signaler les jours de présence des enfants. Se renseigner pour les repas.

ALSH: 05.55.78.72.23 et 06.09.91.50.55 et alsh@siepea.fr

Enfants de 0 à 3 ans

Un accueil d'urgence pour les enfants est possible au Multi Accueil à Saint-Gence. Contacts : 05 55 75 64 27 ou maliceschocolat@siepea.fr ou auprès du Siepea 05 55 01 25 90 ou siepea340@orange.fr

Rentrée scolaire 2020/2021

Les inscriptions, à l'école maternelle pour les enfants nés en 2017 et pour les nouveaux arrivants, sont ouvertes. Merci de contacter le secrétariat de mairie par téléphone exclusivement *05 55 75 86 05*.

Opération TRANQUILLITE - SENIORS

La Gendarmerie est à votre service et à votre écoute. Vous êtes confinés, isolés, vous vous sentez en insécurité ? Vous souhaitez signaler une situation particulière ?

Contactez votre brigade locale en composant le 17 ou envoyez un mail avec vos coordonnées à bspp.do.rglim@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou do.rglim@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Attestation de déplacement dérogatoire

L'attestation est téléchargeable sur le site du Ministère de l'Intérieur :

https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage

Une attestation numérique est maintenant autorisée, elle est disponible sur le site ci-dessous pour être générée sur votre SmartPhone.

https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/

Commande de masques

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

La municipalité vient de commander des masques en tissu, lavables et réutilisables, conformes aux préconisations sanitaires. Ils seront distribués aux habitants (un par personne) dès leur réception prévue à partir du 27 avril. Se renseigner sur le blog ou la page Facebook **Mairie de Saint-Gence** ou au secrétariat.

Comme vous le savez, c'est l'ancien Conseil municipal qui a vu son mandat prolongé, ainsi Alain Delhoume a conservé le poste de Maire avec ses adjoints, Bernadette de Angeli, Véronique Barinotto, Serge Roux, Christian Dubreuil et Jean-Pierre Floch. Ils sont tous mobilisés pour assurer le bon fonctionnement de la commune et ils vous invitent à respecter scrupuleusement le confinement et les mesures sanitaires associées. Il en va de la santé de tous !

PRENEZ SOIN DE VOUS, VOUS PRENDREZ SOIN DES VÔTRES!

Je soussigné(e),	né(e),
Mme/M.:	
Né(e) le :	
À :	
Demeurant:	::
ertifie qui scret du pidémie	certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :
lor	Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés?
Dé act	Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
8 8	Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
Vul vul	Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
d'u d'a	Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
8	Convocation judiciaire ou administrative.
Pai	Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
Fait à :	
Le : (Date et he	Le : (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)
Signature:	
¹ Les personn déplacement dans le cham ² A utiliser pa employeur. ³ Y compris le	Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs dans le chances de leurs de le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. A utilise par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur an l'a de la consistione à travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur s' A mongré le consistione à travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur s' A mongré le consistione à travaint de la consistione de la consistione de la consistione de la consistione de la consiste de la cons